



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Vol.1, N°2, Octobre 2025

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOKO N'guessan Jérôme, Directeur de recherches de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKOIN Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso

KOFFIE-BIKPO Céline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUAME Aka, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUDOU Dogbo, Maître de Conférences de Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SILUE Pébanagnanan David, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

SINAN Adama, Maître de Conférences de Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY

SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BAMBA Fatoumata, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BANGALI N'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

BOUHO Gnionté Armel, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Wayarga, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Yalamoussa, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Bassoma, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LAGO Blé Angelin, Maître-Assistant d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUATTARA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

OUATTARA Lancina, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SEKA Jean-Baptiste, Maître de Conférences d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

TRAORE Bakary, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

VIDO Arthur, Maître de Conférences d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

- 1- **COMMUNICATION, EXCLUSION NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE**, Antoine KOUAKOU,..... 1-12
- 2- **TOMBOUCTOU SOUS LA DOMINATION MAROCAINE EN 1593. QUEL HERITAGE ?**, Ahmed IBRAHIM,.....13-24
- 3- **LES PIERRES SCULPTÉES DE GOHÏTAFLA ET L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE DES GOURO : ENTRE MÉMOIRE MATÉRIELLE, PRATIQUES RITUELLES ET ENJEUX HISTORIOGRAPHIQUES**, Gnihonté José Armel BOUHO & Yalamoussa COULIBALY,.....25-37
- 4- **LES MIGRATIONS FORCÉES A L'ÉPREUVE DES POLITIQUES D'ACCUEIL DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DU LIBERIA (1990-2012)**, Abdoulaye BAMBA & Rokia Alexandra KONATE,.....38-51
- 5- **FORMES ET ENJEUX DU LANGAGE SILENCIEUX DANS LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE ALLEMANDE**, Eppié Augustine Michaela BONGBA,.....52-61
- 6- **PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT DE BASE DANS LA COMMUNE RURALE DE SAMOROGOUE À L'OUEST DU BURKINA FASO**, Hamadou TIENDRÉBÉOGO, Joachim BONKOUNGOU & Boureima SAWADOGO,.....62-76
- 7- **UTILISER SON CORPS POUR SE SÉCURISER, LA POLITIQUE DU CORPS DANS HUNGER (2017) DE ROXANE GAY**, Diome FAYE,.....77-88
- 8- **APPROCHE BIOMÉDICALE ET PERCEPTIONS COMMUNAUTAIRES DE LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION AU BURKINA FASO**, Moubassira KAGONE, Awa YMBA/OUEDRAOGO, Mamadou OUATTARA, Ali SIE & Hervé HIEN,.....89-102
- 9- **GENRE ET VARIABILITÉ CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE : ANALYSES DES DYNAMIQUES SOCIALES À L'ORIGINE DE LA RECONFIGURATION DES STATUTS ET RÔLES TRADITIONNELS FÉMININS À KANAWOLO ET À ALÉPÉ**, Vazoumana KONÉ, Lou Thou Fidèle TRA & Issiaka KONE,.....103-119
- 10- **FÉMINISME ET LUTTE ANTISEXISTE DANS FIFTH CHINESE DAUGHTER DE JADE SNOW WONG**, Konan Joachim Arnaud KOUAKOU,.....120-132
- 11- **ENTRE CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DU MAL FÉMININ : DEUX APPROCHES DIACHRONIQUES DU MYTHE D'ANDROGYNE PAR DADIÉ ET EFOUI**, Koménan Blaise KOUADIO & Blédé LOGBO.....133-152

- 12- **MONÉTARISATION COLONIALE ET TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE (1895-1939)**, Kouamé François KOUASSI, Yao Lopez DJE.....153-169
- 13- **THÉORIE DU PARALLÉLISME ENTRE HÉROÏSME ET POLITIQUE DANS LES RÉCITS ÉPIQUES AFRICAINS. CAS DE : *SOUDJATA OU L'ÉPOPEE MANDINGUE DE DJIBRIL TAMSIR NIANE*, *CHACA DE THOMAS MOFOLO ET LE MAITRE DE LA PAROLE KOUMA LAFOLO KOUMA DE CAMARA LAYE***, Yao Fernand KOUASSI & Lou Tra Mariata GOORE,.....170-181
- 14- **MÉDIATISATION NUMÉRIQUE ET COMÉDIENS D'AFRIQUE FRANCOPHONE : ENTRE DRAMATURGIE ET IDÉOLOGIE**, MOURSAL Makaye,.....182-198
- 15- **LE COMMERCE ATHÉNIEN AUX Ve-IVe SIECLES AV. J.-C. : REFLET D'UNE PLURALITE SOCIALE**, OULAI Fabrice,.....199-213
- 16- **INFORMAL ACTIVITIES, DEGRADATION OF THE ENVIRONMENT AND THE HEALTH OF THE POPULATIONS IN AGBOVILLE, SOUTHEASTERN CÔTE D'IVOIRE**, Ténédjia SILUE, Cyril Franck Bidi Lehou TAPE, Kady Hodan YEO & Pauline Agoh DIBI-ANOH,.....214-229
- 17- **CHEFFERIES SÉNOUFO (CÔTE D'IVOIRE) ET EXPANSION SAMORIENNE (1880–1898) : RELECTURE CRITIQUE D'UNE MÉMOIRE ENTRE RÉSISTANCE, COLLABORATION ET SILENCE**, Dossongou Drissa SORO,.....230-243
- 18- **LA NÉCESSITÉ DU LABORATOIRE DANS LA PRATIQUE MEDICALE CHEZ CLAUDE BERNARD**, Bi Irié Bertrand TRA,.....244-254
- 19- **FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY, UN PRAGMATISME POLITIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL EN COTE D'IVOIRE (1960-1980)**, KOUADIO Yao Ernest Badou & COULIBALY Wayarga,.....255-265
- 20- **ÉTAT AFRICAIN À L'ÉPREUVE DE VIOLENCES ET D'INCERTITUDE POLITIQUE : DE LA CRISE DE CONFIANCE À LA RÉÉCRITURE DE L'HISTOIRE**, YAKOUB MALOUM & NGARMAM ALFRED,.....266-281
- 21- **LA PHOTOGRAPHIE COMME TÉMOIN DE L'URBANISME LACUSTRE DE GANVIÉ**, Cossi Ewédé Olivier ZINSOU & Elavagnon Dorothée DOGNON,.....282-296

MONÉTARISATION COLONIALE ET TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE (1895-1939)

Kouamé François KOUASSI

Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
Email : kouassikouamfranois@yahoo.fr

Yao Lopez DJE,

Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
Email : chercheurdje@gmail.com

Résumé

À la suite de la Conférence de Berlin (1884-1885), la Côte d'Ivoire devient officiellement colonie française en 1893, intégrée à l'Afrique occidentale française. L'exploitation économique de ce territoire se heurtait toutefois à la diversité des systèmes monétaires locaux, rendant les échanges et la fiscalité difficiles pour l'administration coloniale. C'est dans ce contexte que fut introduite, à partir de 1895, la monnaie française. Cette étude interroge les mécanismes par lesquels la monnaie coloniale française s'est imposée en Côte d'Ivoire entre 1895 et 1939, et analyse ses implications économiques et sociales. Mobilisant des sources archivistiques issues de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la France d'Outre-mer, ainsi que des travaux universitaires, l'article s'appuie sur une méthode fondée sur le croisement des données, la comparaison et l'analyse critique. Il montre que l'imposition monétaire fut indissociable d'une stratégie coloniale globale incluant la fiscalité, le travail forcé et la marchandisation de l'économie. Elle a profondément transformé les structures sociales, consolidé l'économie coloniale et accentué les inégalités.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, colonisation, monnaie, monétarisation, fiscalité

COLONIAL MONETARIZATION AND TRANSFORMATION OF THE IVORIAN ECONOMY (1895-1939)

Abstract

Following the Berlin Conference (1884-1885), Côte d'Ivoire officially became a French colony in 1893, integrated into French West Africa. However, the economic exploitation of this territory was hampered by the diversity of local monetary systems, making trade and taxation difficult for the colonial administration. It was in this context that French currency was introduced in 1895. This study examines the mechanisms by which French colonial currency was imposed in Côte d'Ivoire between 1895 and 1939, and analyzes its economic and social implications. Drawing on archival sources from Côte d'Ivoire, Senegal, and French Overseas Territories, as well as academic work, this article uses a method based on cross-referencing, comparison, and critical analysis. It demonstrates that monetary taxation was inseparable from a comprehensive colonial strategy that included taxation, forced labor, and the commodification of the economy. It profoundly transformed social structures, consolidated the colonial economy, and exacerbated inequalities.

Keywords: Côte d'Ivoire, colonization, currency, monetarization, taxation

Introduction

Après la conférence de Berlin (1884-1885), les nations européennes se ruèrent vers l'Afrique qui fut partagée en colonies. Devenue colonie française le 10 mars 1893, la Côte d'Ivoire offrait désormais un cadre propice pour le développement des activités commerciales. Cependant, l'exploitation économique de ce territoire était freinée par l'existence de plusieurs monnaies locales. Depuis 1854, le Bassin occidental de la lagune Ebrié disposait de sa propre monnaie locale : la Manille autour de laquelle s'organisaient toutes les transactions commerciales (J. M. E. Latte, 2008, p.812). La Manille était également appliquée dans les régions du Baoulé Sud, dans les pays Abbé et Akyé, ainsi que dans le sud-ouest, le centre-ouest et le Moronou (J. M. E. Latte, 2008, p.812). Elle cohabitait avec la poudre d'or.

Depuis 1889, la France occupait politiquement la Côte d'or, mais, sur le plan commercial, elle restait dominée par les autres puissances européennes, notamment l'Angleterre. Dans le sud, où le commerce était intense, circulaient de nombreuses monnaies d'origine européenne : les Ecus de l'union latine, la livre sterling anglaise, les pièces divisionnaires d'argent du royaume de Grèce (J. M. E. Latte, 2008, p.812). Les compagnies commerciales recevaient alors diverses monnaies. En 1843, en s'installant dans le sud-est, la France tenta d'introduire le franc¹. Mais, l'usage de la monnaie française demeure limité car elle ne pouvait résister à la concurrence des Manilles, de la poudre d'or, des sombè et des coquillages.

Le contrôle de l'économie de la colonie de Côte d'Ivoire supposait donc la suppression des monnaies étrangères et de la Manille ainsi que l'introduction du franc français. Il s'agissait pour la France d'affirmer sa domination politique et économique sur la Côte d'Ivoire, en créant un système monétaire unique et en instaurant une économie homogène. La circulation des monnaies étrangères et locales, notamment la Manille, constituait un obstacle à la réussite commerciale française. Pour résoudre ce problème, la France institua par arrêté du 3 août 1895, le retrait et la prohibition des monnaies étrangères et locales en Côte d'Ivoire, particulièrement de la manille. Dans quelle mesure l'imposition de la monnaie coloniale française a-t-elle transformé les structures économiques et sociales de la Côte d'Ivoire entre 1895 et 1939, et par quels mécanismes de contrainte ou de négociation s'est-elle opérée ?

Cette étude propose donc d'analyser les logiques et les mécanismes par lesquels l'instauration de la monnaie française en Côte d'Ivoire, entre 1895 et 1939, a servi d'instrument de domination économique coloniale, tout en examinant la diversité des réactions, des formes d'appropriation, de détournement ou de résistance qu'elle a suscitées au sein des sociétés

¹ A.N.S., Section A.O.F., série 5G29, pièce 21.

locales. Pour atteindre cet objectif, le recours aux archives nationales de la Côte d'Ivoire et du Sénégal a été nécessaire. Notre analyse s'appuie également sur les Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, des journaux officiels de la Côte d'Ivoire et sur une bibliographie. Les insuffisances de chacune de ces sources nous amènent à effectuer des confrontations ainsi que des recoupements afin de mieux appréhender les faits. La collecte de tous ces travaux a permis de mener cette étude autour de trois principaux axes à savoir les facteurs de l'introduction de la monnaie française en Côte d'Ivoire, la difficile imposition de la monnaie française 1895-1916, et son impact socio-économique en Côte d'Ivoire 1916-1939 suite à son utilisation.

1. Les facteurs de l'introduction de la monnaie française en Côte d'Ivoire

L'introduction de la monnaie française en Côte d'Ivoire répond à plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, l'on note en amont la découverte des côtes africaines et ses nombreuses potentialités économiques ainsi que la suprématie française sur l'Angleterre qui visait à exploiter ses nombreuses richesses à savoir les ressources minières, les produits de cueillette, et les bois précieux. Il est donc question d'analyser comment la découverte du littoral ivoirien et de ses richesses naturelles, l'existence d'une pluralité de monnaies locales, ainsi que la volonté française de contrôler les échanges économiques, ont conduit à l'introduction du franc comme instrument de domination coloniale en Côte d'Ivoire.

1.1. La découverte des côtes africaines et ses nombreuses richesses

Il ne fait aucun doute que les Portugais furent les premiers Européens à explorer les côtes ouest-africaines au XV^e siècle, après la mise au point de la caravelle. Dès 1434, après avoir doublé le Cap Bojador en 1434 (C. Wondji, 1985, p.64), Poussé par le roi Alphonse V du Portugal, qui encouragea les découvertes maritimes sous l'impulsion du prince Henri le navigateur, les Portugais découvrirent la Côte des Graines² en 1460. Entre 1462 et 1480, ils explorèrent tout le Golfe de Guinée, touchant l'actuelle Côte d'Ivoire en 1469-1470 et la Côte de l'Or en 1470-1471 (C. Wondji, 1985, p.64). Dinis Dias, Diogo Gomes et Ca da Mosto explorèrent l'actuel Sénégal, la Gambie et la Casamance tandis que Pedro de Sintra, découvrait la Sierra Leone et le Libéria. Soiero Da Costa explora la Côte d'Ivoire et Joao de Santarem ainsi que Pero Escobar pour la Côte de l'or.

Ce vaste espace géographique découvert par les Portugais au XV^e siècle, attire la convoitise d'autres puissances européennes parce qu'il renferme d'énormes richesses naturelles. Parmi ces

² La Côte des Graines désigne l'espace qui occupe l'actuel Libéria jusqu'à Béréby.

richesses, quelques-unes méritent d'être citées. Il s'agit de l'or, des épices, de l'ivoire, de la malaguette, de l'huile de palme (A. Vitaux, 1989, p.20). Ces produits tropicaux étaient tant recherchés sur le marché international.

Les richesses du littoral ivoirien attirent les autres puissances européennes. Ainsi, les troubles politiques que connut le Portugal à partir de 1578³, ont profité à d'autres puissances européennes. Telles que la Hollande qui s'empare du Fort Saint-Georges d'El-Mina en 1637 et d'Axim en 1642, puis le Danemark en 1657 (A. Vitaux, 1989, p.20). Les Anglais apparurent assez tard dans cette compétition expansionniste. Il fallut attendre la deuxième moitié du XVI^e siècle pour remarquer leur présence sur les côtes de Guinée (C. Wondji, 1985, p.67). Mais, contrairement aux autres puissances européennes, la période anglaise fut marquée par une domination commerciale, sans volonté réelle de s'implanter en divers points du littoral.

En ce qui concerne les Français, leur apparition sur le littoral eut lieu au XVII^e siècle, grâce à la politique de Richelieu⁴. Au XVII^e siècle, les compagnies maritimes françaises jouèrent un rôle prépondérant dans la découverte de la côte occidentale d'Afrique. En 1637, les Français établissent cinq missionnaires à Assinie⁵. À partir de 1843, fut conclu le premier traité entre le Français Fleuriot de Langle et le roi Attacla (roi d'Assinie). Ce traité visait à établir des relations de commerce et d'amitié entre les Français et le peuple Agni. La construction du Fort de Jonville en 1844 en témoigne. Mais, en 1843, en s'établissant, sur le littoral, la France tenta d'y introduire le franc (E.J.M. Latte, 2008, p.812). Cependant, l'usage de la monnaie demeura limité en raison de la forte présence des monnaies locales et étrangères notamment de la Livre sterling et surtout de la monnaie Manille. Mais quelle était la nature de ces monnaies africaines ?

1.2. Présence de plusieurs monnaies en Côte d'Ivoire avant l'instauration du franc

À l'époque précoloniale, plusieurs monnaies circulaient dans les échanges entre les peuples ivoiriens d'une part, et d'autre part, entre ces derniers et les commerçants européens sur le littoral. Ces monnaies étaient réparties en grandes régions. Ainsi, sur le littoral ivoirien, la monnaie la plus répandue était la monnaie Manille, introduite dès 1854 (E.J.M. Latte, 2008, p.812). Elle constituait la référence autour de laquelle gravitaient toutes les transactions commerciales. La Manille, en plus du littoral où elle a cours, circulait aussi dans les régions du

³ A cette époque, le Portugal dominait tout le littoral. Cependant, ce pays allait connaître, lui aussi un déclin. Sébastien 1^{er}, roi du Portugal qui rêvait de conquérir l'Afrique du nord, fut tué au Maroc en 1578. Sa disparition qui laissait incrédule le peuple portugais suscita une telle période de trouble que l'Espagne en profita pour annexer le pays durant soixante ans.

⁴⁴ La politique hardie et clairvoyante de Richelieu permit à la France de retrouver une puissance maritime digne de son rang. Pour affaiblir l'Espagne, puissante par ses colonies, Richelieu créa, en 1624, les compagnies maritimes à monopole indispensables pour jeter les bases d'un vaste empire colonial.

⁵ Deux d'entre eux succomberont peu après et les trois autres, faute de ravitaillement, se réfugieront à Axim.

Baoulé sud, dans les pays Abbè et Akyé, dans le sud-ouest, le centre-ouest et dans le Moronou (E.J.M. Latte, 2008, p.813).

La Manille cohabitait avec la poudre d'or avec laquelle elle a une parité fixe. La poudre d'or est une monnaie locale, mais a également une valeur internationale. Un gramme d'or équivaut à 30 Manilles. La monnaie Manille est convertible et comptabilisable. Depuis 1854, toutes les transactions de l'Ébrié Ouest se font en Manille. Tous les négociants européens devaient s'en procurer en quantité suffisante pour faciliter le commerce. Le commerce d'huile de palme, de palmistes et de l'ivoire se faisaient uniquement en Manille. Le guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire ne manque pas d'intérêt lorsqu'il affirme : « Il est nécessaire de s'en procurer d'assez forts stocks pour faire de la traite de l'huile de palme, des amendes de palme et de l'ivoire. Les autres produits sont en pièces d'argent française et anglaise⁶ ».

En plus de la monnaie Manille et de la poudre d'or, d'autres types de monnaie animaient les échanges commerciaux entre les peuples ivoiriens. Ces dernières étaient de moindre valeur par rapport à la Manille et à la poudre d'or. Il s'agit du Sombè, couramment utilisé en pays Gouro, des barres de fer, au nord-ouest. Cette multiplicité de monnaies locales donnait lieu à la pratique du troc. Le troc des principaux produits d'exportation révèle que quatre denrées (l'acajou, les oléagineux, le caoutchouc et le cola) relevaient de pratiques relativement stabilisées. L'acajou et les graines de palme s'échangeaient contre de la poudre d'or, l'huile de palme contre la manille et contre les produits importés (J.B. Seka, 2016, p.196).

Le troc et l'achat en numéraire avec plusieurs monnaies et avances en marchandises coexistaient. Jusqu'en 1898, le troc dominait sans partage le commerce du caoutchouc (J.B. Seka, 2016, p.196). Ainsi, en 1907, dans le pays Gouro, les marchandises recherchées pour ce trafic étaient les pièces de douze mouchoirs rouges à dessins blancs et noirs et les coupe-coupe contre 15 à 20 boules⁷. En plus de ces monnaies locales qui inhibaient les ambitions économiques et commerciales de la France en Côte d'Ivoire, il y avait aussi plusieurs monnaies étrangères à savoir la Livre Sterling anglaise, les pièces divisionnaires d'argent du royaume de Grèce, des Ecus de l'union latine. Ces différentes monnaies locales et étrangères compliquent la création d'une zone monétaire en Côte d'Ivoire.

⁶ *Guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire*, Paris, Office Coloniale, Galerie d'Orléans, p.68.

⁷ ANCI, 1RR47, Poste de Sinfra, *Bulletin agricole et commercial du mois d'août 1907*.

1.3. La volonté de contrôler les activités économiques en Côte d'Ivoire

En signant le traité d'amitié, de collaboration, de commerce et de protectorat avec le roi Atacla d'Assinie, l'explorateur Fleuriot de Langle avait pour ambition d'établir des relations économiques durables avec les populations du littoral ivoirien. Il voulait faire de la Côte d'Ivoire un grand espace économique. Ces ambitions ont été possibles grâce aux diverses richesses naturelles que présentaient les côtes ouest-africaines. Depuis 1889, la France occupait politiquement la Côte d'Or⁸. Mais, au plan commercial, l'Angleterre avait le monopole du commerce dans la région, au détriment de la France. L'économie de cette zone échappe à la France qui n'arrive pas à s'imposer et à contrebalancer la présence anglaise sur la côte des quakwa.

En s'établissant au sud de la Côte d'Ivoire en 1843, la France tenta d'y introduire le franc (E.J.M. Latte, 2008, p.813). Mais, cette opération échoua en raison de la concurrence des monnaies locales. Malgré les interventions des navires de guerre et le commerce direct avec l'implantation des factoreries, les commerçants français ne parviennent pas à imposer économiquement leur monnaie. À partir de ce moment, la France comprit que le contrôle économique de la Côte d'Ivoire passe nécessairement par la suppression des monnaies étrangères et locales et l'imposition du franc français. L'objectif de la métropole était d'affirmer sa domination politique et économique sur la Côte d'Ivoire, de créer un système monétaire unique et d'unifier l'espace économique ivoirien (H. Y. d'Alépé, 1998, p.83).

La circulation des monnaies locales et des monnaies étrangères en Côte d'Ivoire constituait en effet, une entrave à la réussite commerciale de la France. Le but des Français en Côte d'Ivoire est d'exploiter les ressources commerciales de ce pays. C'est pourquoi, face aux difficultés du commerce français en Côte d'Ivoire, la France comprit que la colonisation monétaire devint un instrument central de la domination française en Côte d'Ivoire.

2. L'obligation de la monnaie française en Côte d'Ivoire et la réaction des peuples autochtones (1895-1920)

À partir de 1895, l'ambition des français se précisa clairement. Il s'agissait de créer une zone monétaire en Côte d'Ivoire. La réalisation de ce projet passa par la suppression des monnaies locales et par l'instauration du franc français. La création de la Banque de l'Afrique Occidentale

⁸ Après avoir abandonné le littoral ivoirien à partir de 1870, la France réapparaît en Côte d'Or et tente de s'y imposer politiquement. Elle y établit plusieurs postes de douane pour le contrôle des activités et des échanges et aussi pour renforcer les ressources financières de la colonie. Elle fit également fonctionner une école à Elima. De 1889 à 1899, Binger et Treich Laplène signent plusieurs traités d'amitié et de protectorat avec différents rois et chefs ivoiriens, notamment dans le pays Mossi, à Kong, à Bondoukou et Aboisso.

renforça cette dynamique monétaire. Face aux contraintes du franc français, les peuples autochtones ne tardent pas à manifester leur mécontentement.

2.1. La suppression des monnaies locales et des monnaies étrangères

À l'époque précoloniale, plusieurs monnaies circulaient sur le territoire ivoirien. Il s'agit des monnaies africaines et des monnaies étrangères. En ce qui concerne les monnaies africaines, ce sont les cauris, les barres de fer, la poudre d'or et surtout la monnaie manille. Pour les monnaies étrangères, on avait la Livre Sterling anglaise, les monnaies divisionnaires et les Ecus. Ces différentes monnaies empêchaient la domination politique, économique et financière de la France sur la Côte d'Or. Pour la métropole, la suppression de ces monnaies et l'imposition du franc français s'avère nécessaire.

Le Gouverneur Binger ne tarda pas à se préoccuper de cette situation à partir de 1895. Ainsi, l'arrêté du 23 août 1895⁹, signé du Gouverneur stipulait :

Article 1 : L'introduction des manilles à la Côte d'Ivoire, soit par voie de terre, soit par voie de mer, est devenue interdite.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et jugées comme en matière de douane.

Article 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et aura son effet à compter du 1^{er} novembre 1895

De même, le Gouverneur Ballay des Rivières du Sud fixa par décret les conditions d'usage des monnaies étrangères¹⁰.

Ce décret du Gouverneur Binger suscita des réactions chez les négociants. En effet, Arthur Verdier qui considérait cette opération périlleuse l'avait refusée, car pour lui, il n'y avait pas d'argent monnayé dans ce pays en ce moment. À cet effet, il avait demandé à s'acquitter de ses droits en poudre d'or (E. Brou, 1982, p.491). La demande de Verdier fut catégoriquement rejetée par le Résident qui avait un besoin urgent d'argent pour payer le personnel administratif. Cette affaire fit boule-de-neige entre Verdier et les autorités coloniales¹¹.

À l'époque précoloniale et au début de la colonisation, les peuples côtiers maritimes de l'Afrique de l'Ouest ont eu des rapports avec des maisons de commerce de Bristol, de Londres

⁹ A.N.F.S.O.M., Côte d'Ivoire, IX 9a

¹⁰ A.N.F.S.O.M., Côte d'Ivoire IX 9a, Arrêté fixant les monnaies ayant cours légal à la Côte d'Or. Fait à Grand-Bassam le 10 avril 1891.

¹¹ Sur le refus d'obéir aux autorités douanières, Verdier qui devait le 18 mai 1890, une somme de 11000f à la douane recevait le 13 mai de Grand-Bassam un télégramme lui annonçant la fermeture de ses factoreries par le Résident intérimaire Octave Péan. Le Sous-Secrétariat d'Etat aux colonies Etienne dut intervenir pour concilier le commerce et la politique car l'un et l'autre représentait le colonialisme français. Par un télégramme du 23 mai 1890, il invita l'administration de Grand-Bassam à lever l'interdiction qui avait frappé la maison Verdier, tiré d'A.N.F.S.O.M., Côte d'Ivoire XV 3a, *Télégramme du 20 mai 1890*.

et de Liverpool. Les Anglais avaient été presque les seuls à commercer avec la Côte d'Ivoire¹². L'influence de la monnaie anglaise sur la Côte s'explique par l'insuffisance du stock métallique des Français.

Cette situation pénalise le commerce français. Ainsi, par arrêté du 11 septembre 1903, le Lieutenant-Gouverneur Martin met fin à l'importation et à la circulation de la monnaie anglaise en Côte d'Ivoire (E.J.M. Latte, 2008, p.816). Cet arrêté accorde un délai de trois mois pour le retrait de la monnaie anglaise alors en circulation. Ce délai jugé très court, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 1905 par la circulaire du 9 décembre 1903¹³. Mais, c'est véritablement, en 1909, que toutes monnaies divisionnaires étrangères, en circulation en Côte d'Ivoire, surtout dans le Bassin Occidental de la lagune Ebrié, cessèrent d'avoir cours (E.J.M. Latte, 2008, p.816).

Cependant, les monnaies telles que la Manille, la poudre d'or et le *sombé* continuèrent d'avoir cours en Côte d'Ivoire. L'administration locale était impuissante à les supprimer. Or, le désir des commerçants français est la suppression de la Manille qu'ils trouvent défectueuse. Les cours de la Manille varient selon les centres commerciaux. Ce qui trouble profondément le commerce local. Pour résoudre le problème de l'insuffisance du stock métallique des Français, la métropole met en place un système bancaire.

2.2. La mise en place d'un système bancaire dans la colonie de Côte d'Ivoire

La circulation des monnaies locales et des monnaies étrangères en Côte d'Ivoire, a été une entrave à la réussite commerciale de la France. Face aux difficultés du commerce français en Côte d'Ivoire, la France décide de créer une banque pour l'Afrique de l'Ouest, par le Décret du 29 juin 1901 en remplacement de la Banque du Sénégal créée en 1853 (Y. L. Dje, 2018, p.55). L'année 1906 est celle de l'ouverture de l'agence de la BAO à Grand-Bassam dans la colonie de Côte d'Ivoire (Y. L. Dje, 2018, p.55). Par ailleurs, le champ d'activité de la BAO couvrait initialement à la fois les colonies françaises d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. C'est sous l'occupation allemande que le bloc d'Afrique équatoriale s'est détaché de la BAO puisque ce bloc était désormais sous l'emprise du Gouvernement provisoire de la France libre. Cette banque avait des succursales au Sénégal, au Dahomey, en Guinée et un correspondant au Congo¹⁴. La Banque de l'Afrique Occidentale (B.A.O.) est une société anonyme dont le siège est à Paris, 78, Rue de Provence¹⁵.

Les opérations de la Banque de l'Afrique Occidentale consistent¹⁶:

¹² *Guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire*, p.78.

¹³ *Idem*.

¹⁴ *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire*, Paris, Office Coloniale, Galerie d'Orléans, p.73.

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire*, Paris, Office Coloniale, Galerie d'Orléans, p.73

- à émettre des billets remboursables à vue au lieu d'émission.
- à escompter des billets à ordres ou effets de place à deux signatures au moins.
- à garantir des avances en compte courant, sans que la durée de ces prêts puisse excéder six mois.
- à créer, à négocier, à escompter, ou à acheter des traites mandats ou chèques directs et à ordre sur la colonie, la métropole ou à l'étranger.
- à escompter des obligations négociables ou non négociables garanties.
- à émettre des billets et à délivrer des lettres de crédits.
- à faire acheter des matières d'or, d'argent ou de cuivre.

En outre, la banque participe aux emprunts d'État émis dans les pays où elle possède des établissements ainsi qu'à la création ou à la constitution d'entreprises financières, industrielles ou commerciales. La banque peut traiter pour le compte des tiers et les représenter. Comme l'indique le décret du 04 juin 1904¹⁷. La banque de l'Afrique Occidentale française émet des billets de 1000f, 500f, 100f, 50f, 25f et 5f (Y. L. Dje, 2018, p.56).

Plusieurs missions sont assignées à la Banque de l'Afrique de l'ouest. Elle est à la fois une banque d'émission, mais aussi une banque commerciale. Mais, sa mission première est d'émettre des monnaies pour les colonies et les aider à se débarrasser des monnaies étrangères¹⁸. Pour la bonne marche des activités commerciales en Côte d'Ivoire, la France doit seulement se débarrasser des monnaies étrangères qui n'ont cours que sur la Côte maritime et donc moins influentes, mais, surtout, elle doit se battre contre la Manille, monnaie couramment utilisée dans le Bassin Occidental de la lagune Ebrié. Depuis 1854, les traitants de cette région utilisaient cette monnaie dans leurs échanges commerciaux, tant avec leurs voisins qu'avec d'autres régions (E.J.M. Latte, 2008, p. 815).

La France, pour mettre fin à la présence des monnaies locales et étrangères en Côte d'Ivoire dès la création de la B.A.O, installe une succursale à Grand-Bassam, capitale économique de la colonie¹⁹. Ainsi, en 1907²⁰, la B.A.O. émet en Côte d'Ivoire trois cents six mille trois cents quatre-vingt-cinq francs (306 385f) en circulation pour habituer les populations ivoiriennes à l'usage du Franc français et à unifier ainsi tous les moyens de change en vigueur dans la colonie. Cette mesure fut acceptée par l'administration coloniale parce que la monnaie divisionnaire française qui avait cours en Gold-Coast et au Libéria est interdite. Par un arrêté local du 15 novembre 1909²¹, il est mis fin, la circulation des monnaies étrangères en Côte d'Ivoire.

Plusieurs canaux ont permis de diffuser la monnaie française en Côte d'Ivoire. Il s'agit des banques, des postes coloniaux, des maisons de commerce, le salariat et la fiscalité. L'impôt de

¹⁷ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1905, p. 124

¹⁸ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1908, p. 112

¹⁹ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1908, p. 113

²⁰ Idem

²¹ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1912, p.89

capitation, les taxes sur le commerce, l'obligation de livraison de la production aux maisons de commerce et les amendes de guerre constituaient des moyens d'imposition de la monnaie française. Cependant, les locaux refusaient l'argent français pour n'accepter que la Livre Sterling anglaise (E.J.M. Latte, 2008, p.815). L'imposition de la monnaie française ne tarda pas à susciter des réactions au niveau des populations ivoiriennes.

2.3. La réponse des populations autochtones face à l'imposition de la monnaie française

Dès son introduction, la monnaie française connut une acceptation mitigée comme moyen d'échange dans toutes les transactions commerciales, sur tout le territoire ivoirien. Dans le bassin occidental de la lagune Ebrié par exemple, les populations adoptent le Franc français, mais, elles ne l'utilisent que pour le paiement de l'impôt de capitation (E.J.M. Latte, 2008, p.816). Toutes les autres transactions commerciales de cette région se faisaient à base de la monnaie Manille. Au sud, en pays Ebrié, l'on note, à cet effet, la cohabitation de deux monnaies : la Manille utilisée dans les transactions commerciales comme moyen de paiement et le Franc français utilisé pour les opérations administratives.

Dans le pays Ebrié, la France est contrebalancée par les traitants Alladjan, Avikam et Odzukru qui continuent d'utiliser dans les transactions commerciales les Manilles. Face à la résistance des traitants africains qui s'accrochaient aux monnaies locales et les utilisent comme moyen de paiement, il est interdit par le décret du 13 juillet 1913²², la fabrication et la circulation des monnaies locales. Malgré cette interdiction, les Manilles circulent jusqu'en 1914.

Le Franc, introduit dans la colonie à partir de 1906, était au départ sous la forme de métal, ensuite sous la forme de papier. Les pièces de monnaie étant encombrantes pour le transport, la B.A.O introduisit le papier-monnaie. Au départ, c'était les coupures de cinq (5) francs et de vingt-cinq (25) francs et ensuite celle de cent (100) francs et de cinq cents (500) francs²³. Le papier-monnaie a été introduit pour lutter contre la thésaurisation de la monnaie métallique.

Suite à l'introduction du papier-monnaie, les populations africaines expriment leur dégoût et leur mécontentement. Plusieurs faits expliquent cette attitude. D'abord, les Africains n'aimaient pas le papier-monnaie qu'ils ne pouvaient thésauriser, car il se détériorait à cause de sa matière de fabrication jugée très fragile (E.J.M. Latte, 2008, p. 818). Les incendies, les méfaits des rats et des nuisibles domestiques étaient des obstacles pour la conservation de ces billets. Ainsi, lorsqu'ils possédaient un papier-monnaie, ils s'empressaient de le changer dans

²² *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire*, Paris, Office Coloniale, Galerie d'Orléans, p.73.

²³ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1915, p.128

une factorerie à la première occasion (E.J.M. Latte, 2008, p. 818). Ensuite, les Africains, ne sachant pas lire, n'arrivaient pas à faire la différence entre les différents billets. Ils étaient alors victimes de pratiques commerciales trompeuses par les commerçants européens et soudanais.

Pour les peuples du littoral ivoirien, les transactions commerciales ne profitent qu'aux seules maisons de commerce car l'introduction du papier-monnaie était faite à dessein, elle constitue une conspiration de l'administration coloniale et des factoreries pour les exploiter et ruiner les paysans. Cette situation entraîne des perturbations dans les activités économiques des peuples côtiers. Malgré les sentiments d'hostilité que les peuples ivoiriens éprouvaient face au Franc français, cette monnaie finit par s'imposer. Elle est utilisée dans les activités économiques en Côte d'Ivoire.

3. L'impact socio-économique de l'utilisation de la monnaie française en Côte d'Ivoire 1916-1939)

À partir de 1916, le Franc français est utilisé en Côte d'Ivoire, dans les transactions commerciales, entre les négociants européens et les Africains. Il est aussi utilisé dans l'administration coloniale, notamment dans le prélèvement des impôts, des taxes et patentes. La monnaie française a contribué à l'enrichissement des compagnies commerciales françaises, car elle leur permet de contrôler les activités économiques. C'est également un facteur de domination politique et économique de la France sur la Côte d'Ivoire.

3.1. Le paiement des taxes, patentes et impôts de capitation en Franc français

Le commerce de la Côte d'Ivoire, jusqu'en 1900 était encore un commerce de troc dans lequel les marchandises européennes s'échangeaient contre les produits africains. Mais devant la difficulté de conversion et d'évacuation, l'administration coloniale exigea que les commerçants paient les patentes et les droits de douane en numéraire. Ce paiement a été facilité par la création de la Banque de l'Afrique Occidentale. Cette banque émettait des numéraires qui servaient à effectuer des transactions commerciales dans la colonie. Pour faciliter ces opérations, un crédit de quatre cent cinquante mille (450 000) francs a été ouvert, en 1914, pour racheter les Manilles. Pour éviter la rupture, l'administration coloniale a fait émettre en 1910, plus de deux millions (2 000 000) de francs²⁴.

En outre, les droits perçus par la douane, sur les produits d'importation et d'exportation en Côte d'Ivoire s'évaluaient en francs français. La courbe ci-après est éloquent pour comprendre

²⁴ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1915, p.211

l'utilisation de la monnaie française en Côte d'Ivoire à partir des années 1900. Elle montre l'évolution des droits de douane perçus en Franc français, sur les boissons importées.

Courbe n°1 : Évolution des droits perçus sur les alcools importés en Côte d'Ivoire coloniale de 1909 à 1924.



Source : ANS, série 2G24/60 : Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble 1909 à 1924, p 274-275.

Cette courbe montre l'évolution des taxes perçues sur les alcools en Franc français de 1909 à 1924. En 1909, selon la courbe, la douane ivoirienne percevait 1 000 000 francs de taxes sur les boissons et 3 000 000 francs en 1923. C'est la preuve que depuis le début des années 1900, la monnaie française était utilisée dans la colonie ivoirienne. Elle servait à payer les taxes, les patentes et les impôts.

En plus, les produits de traite sont soumis à une taxe de sortie qui est évaluée en Franc français. À titre d'exemple, la tonne de palmiste payée 400 francs au producteur à Dabou devait supporter un droit de sortie de 66 francs, une taxe de circulation de 100 francs et les droits d'importation sur les sacs de 13,35 francs, soit une fiscalité totale de 45 pourcents par rapport à la valeur totale du produit (A. Vitaux, 1989, p.175). Après son imposition, le Franc français a permis aux compagnies commerciales d'avoir une visibilité dans les activités économiques et de s'enrichir en Côte d'Ivoire.

3.2. Le Franc français, moyen d'enrichissement des compagnies commerciales

Les maisons de commerce colonial et les compagnies commerciales telles que la Compagnie Française d'Afrique Occidentale (C.F.A.O.), la Société Commerciale Ouest-Africaine (S.C.O.A.), la Compagnie Française de Côte d'Ivoire (C.F.C.I.), ont tiré d'importants profits grâce à l'imposition du Franc français en Côte d'Ivoire.

Le tableau ci-dessous montre les chiffres d'affaires de la petite succursale de la SCOA à Niabley.

Tableau 1 : Chiffre d'affaires de la succursale de la SCOA à Niabley en 1938-1939

Périodes	Chiffres d'affaires
Août 1938	200 000 Francs
Septembre 1938	220 000 francs
Août 1939	310 000 francs
Septembre 1939	315 000 francs

Source : A. Kobben, 1970, p.99.

Ce tableau donne le chiffre d'affaires de la filiale de la S.C.O.A. installée à Niabley. L'évolution de ces chiffres montre que l'activité commerciale de la société se portait bien. De 200 000 francs en août 1938, le chiffre d'affaires passe à 315 000 francs en septembre 1939. Ce qui fait dire aux peuples du littoral, surtout ceux de l'Ebrié Ouest que les transactions commerciales ne profitent qu'aux seules maisons de commerce. Pour eux, l'introduction du papier-monnaie constitue une fraude organisée de l'administration coloniale et des factoreries pour exploiter et ruiner les paysans (E.J.M. Latte, 2008, p.818).

Par ailleurs, les importantes sommes d'argent que proposaient les maisons de commerce à la douane témoignaient de l'utilisation du franc français par ces dernières. Pour importer les produits prohibés par les législations en vigueur, comme les législations contre les alcools, par exemple, les marchands trouvaient des mesures de contournement comme la corruption. Ce qui leur permettait de faire passer les marchandises pour alimenter clandestinement le marché de la colonie. Le tableau suivant ne manque pas d'intérêt à propos des actes de corruption sur les postes de douanes en Côte d'Ivoire de 1910 à 1930.

Tableau 2 : Le passage frauduleux des alcools en provenance des pays européens sur les postes de douanes en Côte d'Ivoire (1910-1930)

Années	Maisons de commerce	Sommes reçues par les douaniers	Quantités d'alcools qui entrent frauduleusement en Côte d'Ivoire par la douane
1910	SCOA	180 000 francs	98 hectolitres
1920	CFAO	250 000 francs	150 hectolitres
1930	CFCI	220 000 francs	120 hectolitres

Source : 1Q58 : Prohibition d'alcool en AOF.

Ce tableau fait état des cas de fraudes perpétrées sur les postes de douanes dans la commercialisation des boissons alcoolisées en Côte d'Ivoire. Ainsi, de 1910 à 1930, la douane ivoirienne percevait d'importantes sommes d'argent de la part des commerçants de boissons pour autoriser l'entrée de certaines catégories de boissons. Ce sont surtout les alcools qui sont prohibés par les législations en vigueur. Il s'agit par exemple du gin de mauvaise qualité appelé tafia, du genièvre, du rhum et toutes sortes d'alcools de traite dont la consommation est très nuisible à la santé des populations. Le Franc français a aussi permis à la France d'avoir une emprise politique et économique sur la Côte d'Ivoire

3.3. Le Franc français, facteur de domination politique et économique de la France sur la Côte d'Ivoire

En s'établissant sur le littoral ivoirien, la France avait pour objectif de contrôler économiquement et politiquement la Côte d'Ivoire. Pour y parvenir, l'explorateur Fleuriot de Langle signa des traités de paix, de commerce, d'amitié et de protection avec le roi Atacla d'Assinie. Ces traités permettent au roi d'Assinie de bénéficier de nombreux cadeaux de la part de la France. En retour, les commerçants français recommandaient au roi d'Assinie d'interdire à son peuple de commercer avec toute autre nation étrangère. Malgré ces différents traités et le commerce direct avec les peuples du littoral, la France n'arrivait pas à s'imposer économiquement en Côte d'Ivoire.

Alors, la France, consciente du manque de contrôle des économies de la colonie de Côte d'Ivoire, et de la vie politique passa par la suppression des monnaies étrangères et l'introduction du Franc français. Cette action permit à la France d'affirmer sa domination politique et économique sur la Côte d'Ivoire et également de créer un système monétaire et d'avoir un seul espace monétaire. C'est en cela que la France a pu régner sur la Côte d'Ivoire. L'imposition du Franc français a servi à exploiter les ressources économiques du pays et à appauvrir les paysans (E.J.M. Latte, 2008, p.813).

Pour empêcher les Anglais d'avoir l'emprise commerciale et politique en Côte d'Ivoire, un arrêté du 11 septembre 1903 met fin à l'importation et à la circulation de la monnaie anglaise. Mais, c'est en 1909²⁵ que ces monnaies cessèrent d'avoir cours. Toutes ces initiatives avaient pour seul et unique but de maintenir leur domination économique et politique sur les peuples de Côte d'Ivoire.

²⁵ A.N.C.I., série J.O.C.I., année 1915, p.211

Conclusion

L'introduction et la généralisation de la monnaie française en Côte d'Ivoire à partir de 1906, formalisées notamment par la création de la Banque de l'Afrique Occidentale, constituent une étape clé dans la construction du dispositif colonial français visant à imposer une hégémonie économique et politique sur la colonie. En remplaçant un système monétaire pluriel et fragmenté, caractérisé par la coexistence de monnaies locales traditionnelles (manille, poudre d'or, cauris) et de monnaies étrangères (Livre Sterling, écus), la France cherchait à rationaliser les échanges commerciaux et à réduire l'influence des puissances concurrentes. Cette unification monétaire, renforcée par la suppression progressive des devises étrangères telles que la Livre Sterling dès 1903, s'inscrit dans une logique de centralisation des mécanismes fiscaux et douaniers, condition indispensable à la mise en place d'un contrôle économique efficace. Par cette politique monétaire, la puissance coloniale a pu non seulement asseoir le monopole des compagnies commerciales françaises sur les circuits d'échanges, mais aussi structurer un système d'exploitation des ressources ivoiriennes qui contribua durablement à l'inégalité socio-économique et à la subordination politique de la colonie vis-à-vis de la métropole.

Sources et bibliographie

Les sources

Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI)

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série 1RR47, Poste de Sinfra, *Bulletin agricole et commercial du mois d'août 1907*.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série J.O.C.I., année 1915.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série J.O.C.I., année 1912.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série J.O.C.I., année 1908.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série J.O.C.I., année 1905.

Guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire, Paris, Office Coloniale, Galerie d'Orléans.

Archives Nationales du Sénégal

Q58 : *Affaires économiques, direction des finances*.

1Q547 : *Situation économique et sociale de l'AOF, statistiques, études, 1900-1910.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IX 7b, *Rapport général du service de douane 1892.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IX 7b, *Rapport général du service de douane 1890.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire V 1a, *Rapport du résident Treich-Laplène au sous-secrétaire d'Etat aux colonies sur l'affaire Jack-Jack.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire v 1a ; *Rapport du chef du bureau des douanes de Half-Jack sur les événements du 9 et 10 janvier 1890.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IV 2a, *Rapport de Bricard, chef du secrétariat de la résidence au résident, 26 février 1890.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IV 2a, *Rapport politique du 28 mai 1891 par Bricard, Chef du Secrétariat de la Résidence de France sur la situation politique et commerciale du pays d'Assinie.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IV 2, *Rapport politique du 15 mai au 15 juin 1891.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire v 1a, *Rapport du chef du Bureau des douanes de Half-Jack sur les événements du 9 et 10 janvier 1890.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IX 7b, *Rapport général du chef du service des douanes, 4e trimestre 1893.*

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (A.N.F.O.M.), Côte d'Ivoire IX 4b, *Arrêté portant création de droit de consommation sur le territoire qui s'étend à l'Ouest de Grand-Lahou, par le Gouverneur Ballay des Rivières du sud à Conakry.*

Bibliographie

BAMBA Mohamed Sékou, 1978, *Le Bas Bandama précolonial : une contribution à l'étude historique des populations d'après les sources orales*, université de Paris I, 567 p.

- BEKOIN Tanoh Raphael, 2006, *La chambre de commerce de Côte d'Ivoire, de la colonisation à l'après-indépendance : naissance, apogée et déclin d'une institution 1908-1992*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Cocody Abidjan, 680p.
- DJE Yao Lopez, 2018, *L'histoire des institutions bancaires en Côte d'Ivoire de 1906 à 1993*, Thèse de doctorat unique d'histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara, 390 p.
- DOMERGUE Cloarec Danielle, 1986, « Essai sur l'alcoolisme en Côte d'Ivoire 1900-1958 », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, Histoire, tome IX, Abidjan, pp 99-120.
- DOULOIROU André, VITAUX Alain, *Histoire des douanes ivoiriennes, premier centenaire, 1889-1989*, 1989, IPNETP, 366p.
- ELLOE Brou, 1982, *Commerce et société en basse Côte d'Ivoire : de l'économie précoloniale à l'économie de marché*, Paris, Université Paris VII, Thèse de Doctorat d'Etat 3e cycle Histoire, 2 volumes, 574p.
- KOUASSI Kouamé François, 2021, *Le commerce des boissons alcoolisées en Côte d'Ivoire de 1889 à 1994*, Thèse de Doctorat unique d'Histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara, 448p.
- LATTE Egue Jean-Michel, 2009, *Les échanges commerciaux dans le Bassin Occidental de la lagune Ebrié : 1830-1931*, Thèse d'État en Histoire, Université de Cocody-Abidjan, 662p.
- SEKA Jean Baptiste, 2016, « Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893-1912, Stratégie de globalisation économique », *Monde*, n° 10, novembre 2016, pp.187-204.
- SEKA Jean Baptiste, 2020, « Les maisons européennes de commerce de Cote d'Ivoire à l'épreuve de la crise économique (1930-1936) », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n°6, pp.62-78.
- SEKA Jean-Baptiste, 2016, « Les stratégies de développement du commerce français en Côte d'Ivoire de 1843 à 1908 », *SIFOE*, pp30-48
- WONDJI Christophe, 1972, « Commerce du cola et marchés précoloniaux dans la région de Daloa », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série (Histoire), tome I, pp. 33-61.
- WONDJI Christophe, 1985, *La côte ouest africaine. Du Sénégal à la Côte d'Ivoire*. Géographie, Société Histoire. 1500 – 1800, Paris, Edition Harmattan, 163 p.
- YAYAT D'Alepe Hubert, 1979, *Une économie coloniale de transition : La Côte d'Ivoire de 1893 à 1919*, Paris, Université Paris VII, 557 p.